

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

ORDRE DU JOUR DU 25/11/2021

1. Approbation du PV de la réunion du 9/11
2. Approbation de l'Ordre du jour
3. Approbation définitive du calendrier électoral
4. Suivi des recommandations, en fonction de l'état d'avancement des travaux de réflexion
5. Compatibilité de notre règlement avec le décret participation
6. Faut-il une instance de recours et comment mieux gérer les plaintes : réflexion de toute la commission pour décision
7. Faut-il autoriser le panachage des votes et quelle est la place des candidatures des indépendant·es : délégation étudiante et conséquences sur le calcul des sièges.
8. Information sur l'élection de représentant·es aux Conseils de secteur
9. Le contact CGEI
10. Communication
11. Les contacts avec Blue Krypt

RÉSUMÉ DU 25/11/2021

Présent·es : Arnaud Huberty, Auriane Lamine (en distanciel), Dieudonné Chance Mwiseneza, Edouard Cuvelier, Ezechiel Lerat, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson (en distanciel), Thomas Heinrichs.

Excusé·es : /

Invité·es : Clara Jacquet, Ysaline Matthis et Florentin D'Henau

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, tel qu'amendé.

2. Approbation du PV de la réunion du 9/11 et du 29 avril 2021

Il est remarqué qu'il y a eu un oubli dans le PV précédent concernant le statut de Sophie Mercier. Elle est suppléante.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Dans l'ordre des PV approuvés, il avait été demandé à la présidente de la commission de relire le PV du 29/04. Pour elle, le PV est bon et demande si on peut l'approuver. *Les membres approuvent le PV du 29/4.*

Un débat est ouvert concernant la rédaction des PVs minutes et il est décidé qu'on maintient les PVs minutes.

3. Approbation définitive du calendrier électoral

Le calendrier électoral sera proposé par la délégation étudiante au prochain conseil AGL qui se tiendra le 1/12/2021.

Pour rappel : la charge de comparer le calendrier et le règlement revient aux étudiants de la Comélec. Le calendrier électoral n'est, a priori, pas un enjeu politique.

4. Compatibilité de notre règlement avec le décret participation

Concernant le règlement, quelques retouches linguistiques ont été réalisées mais pas de changements importants. Il y a des points qui doivent faire l'objet de discussions.

Une question est posée relativement à la compatibilité et la cohérence de l'usage des termes durant les différents scrutins. Une discussion est menée concernant les élections des conseils de site. Il semble qu'il y ait une confusion au sein du règlement quant aux termes utilisés. Il est décidé que la partie du règlement mentionnant ces points sera re-rédigée afin d'éviter la confusion.

La commission discute de l'autonomie et spécificités des élections des conseils de site. Il est proposé de formaliser ce qui est appliqué de manière coutumière concernant les seuils et les modes de désignation au sein des conseils de site.

Une discussion est menée concernant la prise de cours de mandat. Il est proposé de maintenir les élections communes mais de clarifier que les représentant.es auprès des conseils de facultés élu.es selon la procédure entrent en exercice seulement en même temps que les représentant.es des autres corps, pour avoir une cohérence au niveau facultaire.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Il est attendu que la délégation étudiante travaille sur cette question. Le point sera apporté au conseil AGL.

Il est précisé que la question des conseils de secteur sera aussi un point au prochain conseil.

5. Faut-il une instance de recours et comment mieux gérer les plaintes : réflexion de toute la commission pour décision

Il est expliqué les différentes procédures en cours relatives aux plaintes. La parole est donnée à chaque membre de la comélec concernant la problématique de la gestion des plaintes.

Ci-dessous, les proposition résumées émises par les membres de la comélec :

- se donner la possibilité de sanctionner l'instrumentalisation des plaintes avec des sanctions déjà présentes dans le règlement ;
- possibilité d'annuler la campagne neutre ;
- ne pas inventer une instance de recours interne à la commission. Proposer de signaler que l'instance de recours est le conseil d'état et d'inviter les gens à se tourner vers cette instance ;
- bien vérifier qu'une plainte entre bien dans le champ de compétence de la commission électorale en considérant les mécanismes déjà mis en place ;
- gestion des plaintes par les étudiant.es pour les étudiant.es.

Un avis juridique est demandé quant à l'instance de recours. Ce point est à confirmer après recherches supplémentaires.

Les étudiants sont chargés d'étudier les propositions faites par les membres.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

6. Faut-il autoriser le panachage des votes et quelle est la place des candidatures des indépendant-es : délégation étudiante et conséquences sur le calcul des sièges.

Ce point est reporté ultérieurement.

7. Information sur l'élection de représentant-es aux Conseils de secteur

Ce point est reporté ultérieurement.

8. Le contact CGEI

Deux points relatifs à la Coordination Générale des Étudiants Internationaux sont amenés :

- Contact obligatoire avec les permanentes de la CGEI en cas de candidature sous le nom de la CGEI.
- Double nationalité : en cas de nationalité belgo-X, seul.es les représentant.es étant inscrit.es à l'UCLouvain avec une nationalité étrangère peuvent être représentant.e de la CGEI.

Il est proposé d'automatiser l'envoi des informations des candidatures à la CGEI dès qu'une personne inscrit sa candidature en tant que représentant.e CGEI.

Une discussion concernant la double nationalité des candidat.es est menée. Il est conclu que la délégation étudiante s'informe de cette question auprès des étudiant.es de la CGEI.

9. Communication

Des membres de la comélec ont mené une discussion en amont concernant la campagne neutre. Il est proposé de compléter les trois vidéos réalisées l'année passée avec une nouvelle vidéo grâce aux fonds restants de l'AVIE.

Plusieurs temporalités sont discutées concernant la communication.

Avec le retour en présentiel, il est proposé des nouvelles techniques de communication comme les descentes d'auditoire.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Il est également demandé qu'un membre étudiant de la comélec rejoigne le groupe de travail communication.

10. Les contacts avec Blue Krypt

L'idée est de puiser directement dans la base de donnée UClouvain et plus de laisser les gens elleux-mêmes remplir leurs informations (ce qui apporte beaucoup de problèmes). Cela pose plusieurs questions :

- Concernant les inscriptions secondaires : est-ce qu'un.e étudiant.e peut se déclarer dans sa secondaire pour les conseils de faculté ?
- Concernant les listes : on tolère la position d'une liste sur les conseils de faculté mais ce point est à clarifier vis-à-vis du règlement.

Il est proposé de réfléchir, de clarifier et de formaliser via le règlement la question des doubles inscriptions. En l'état, le point n'est pas clair.

Il y a deux questions ici : la question de l'éligibilité et la question de l'électorat. Il faut se prononcer sur chacun de ces cas.

Il est proposé que les étudiants ajoutent cela aux questions qu'ils doivent investiguer. Il est également demandé qu'un avis juridique soit donné à la prochaine réunion de la comélec.

11. Divers

- Document de jurisprudence : ce point est reporté à la prochaine réunion par manque de temps.

La prochaine réunion est prévue le 16/12 à 16H via Teams.